

PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 1^{ère} ou 2^{ème} CATÉGORIE**N°046 - RÉF 69499****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOURNEFEUILLE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

Vu le code rural, et notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute Garonne, en date du 17/11/2008, dressant pour le département de la Haute Garonne, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-131 du code rural,

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute Garonne, en date du 20/10/2009, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

ARRÊTE :**Article 1^{er} :**

Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré à :

- *Nom* : **SEDECIAS**
- *Prénom* : **BENOIT, DIDIER**
- *Qualité* : Propriétaire Dé détenteur de l'animal ci-après désigné
- *Adresse* : **3 RUE AMADEO MODIGLIANI - 31170 TOURNEFEUILLE**

Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :

ALLIANZ contrat N° FID513030841

- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 08/06/2023
Par : Madame Céline CLAUZADE – 15 LOT SOURDEVAL – 31470 SAINT LYS, habilité le 12/10/2018 par Préfecture du GERS.

Pour le chien ci-après identifié :

- *Nom* : **OBY**
- N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des origines français (facultatif) :

LOF 3 AME.ST.128138/0

- *Catégorie* : 1^{ère} 2^{ème}
- *Date de naissance* : le **29/09/2018**
- *Sexe* : **Mâle** Femelle
- *N° de puce* : **250268732446231** implantée le 03/12/2018

- Vaccination antirabique effectuée le : 05/02/2022 par LA ~~CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE LA RIVIÈRE~~, 1 rue PIERRE LOTI - 31170 Tournefeuille
- Evaluation comportementale effectuée le : 12/06/2023 par le ~~Docteur JECHOUX Aurélie~~, 1 rue PIERRE LOTI 31830 PLAISANCE DU TOUCH.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20230629-A2023P12-AR
Date de télétransmission : 21/07/2023
Date de réception préfecture : 21/07/2023

... / ...

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- Et de la vaccination antirabique du chien.

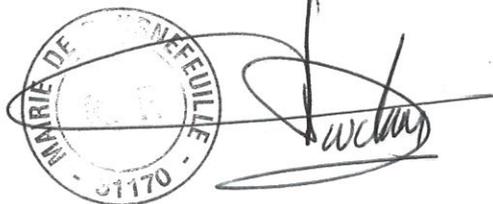
Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans la section XI « Légalisations » du passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Fait à Tournefeuille, le 29 juin 2023.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Tournefeuille. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE TOURNEFEUILLE" at the top and "31170" at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Dominique Fouchier".

Dominique FOUCHIER